

UN LIBRARY
FEB 9 1967

COPY:
DO NOT REMOVE
FROM ROOM
1201 (N/WH)



UN/SA COLLECTION

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

1341^e

SÉANCE : 24 MAI 1967

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1341)	1
Déclaration du Président	1
Remerciements au Président sortant et aux membres sortants du Conseil de sécurité et souhaits de bienvenue aux nouveaux membres	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)	6

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE TROIS CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 24 mai 1967, à 10 h 30.

Président : M. LIU Chieh (Chine).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1341)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais dire combien je regrette que les circonstances ne m'aient pas permis d'avoir personnellement, comme je l'aurais voulu, des consultations plus poussées avec chacun de mes collègues. Etant donné l'urgence avec laquelle une séance du Conseil de sécurité a été demandée, et conformément aux précédents, j'ai pensé n'avoir pas d'autre choix, dans les circonstances actuelles, que de convoquer le Conseil pour ce matin. J'espère que mes collègues n'y verront que mon désir de servir le Conseil du mieux que je puis.

Remerciements au Président sortant et aux membres sortants du Conseil de sécurité et souhaits de bienvenue aux nouveaux membres

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Avant d'aborder l'examen de la question à l'ordre du jour de cette séance, je voudrais, sacrifiant à une agréable coutume, dire quelques mots pour rendre hommage à mon prédécesseur à la présidence, M. Ignatieff. Bien qu'aucune séance du Conseil n'ait eu lieu pendant ces derniers mois, le monde n'a certes pas été à l'abri des tensions et des événements inquiétants au cours du mois d'avril. M. Ignatieff, grâce à sa vaste expérience et sa profonde connaissance des affaires mondiales, a su nous guider à travers les écueils cachés. Personnellement, j'ai le plaisir de le connaître depuis bien des années, l'ayant rencontré alors que j'étais en poste dans son grand pays. Je suis de ceux qui admirent ses éminentes qualités, lesquelles, j'en suis certain, ne manqueront pas de faciliter nos délibérations. Au nom du Conseil et en mon nom personnel, je tiens à remercier très sincèrement le Président sortant.

3. M. IGNATIEFF (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, pour les paroles très aimables que vous venez de m'adresser. Je

voudrais saisir cette occasion pour rendre personnellement hommage à ceux qui m'ont précédé à la présidence du Conseil au cours des mois de janvier, de février et de mars. Ils ont tous partagé les responsabilités qui échoient de manière imprévisible, comme j'ai pu m'en rendre compte, au Président du Conseil à la suite des différends et des troubles qui se produisent sur la scène internationale. Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, de vous remercier des efforts que vous avez faits ainsi que des consultations que vous avez organisées pour que le Conseil puisse se réunir aujourd'hui.

4. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité se réunissant aujourd'hui pour la première fois en 1967, j'ai l'agréable devoir de remercier, au nom du Conseil, ceux qui nous ont quittés après avoir participé avec tant de dévouement à nos travaux en 1966. Je songe bien entendu à M. El-Farra, de Jordanie, à M. de Beus, des Pays-Bas, à M. Corner, de Nouvelle-Zélande, à M. Kironde, de l'Ouganda, et à M. Berro, de l'Uruguay. Tous, ils ont grandement contribué à perpétuer les nobles traditions de ce Conseil, ce dont nous les remercions sincèrement.

5. C'est également pour moi un agréable devoir que de souhaiter la bienvenue à ceux qui participent aujourd'hui à la première séance que le Conseil tient depuis leur élection. Ils ont tous, nous le savons, rendu déjà d'éminents services au sein d'autres organes des Nations Unies et nous sommes heureux de pouvoir compter sur leur appui et sur leur coopération au cours de nos futures délibérations. Ces souhaits de bienvenue s'adressent à M. Sette Camara, du Brésil, à M. Ignatieff, du Canada, à M. Tabor, du Danemark, à M. Makonnen, d'Ethiopie, et à M. Parthasarathi, de l'Inde.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande urgente des représentants du Canada et du Danemark. Ils m'ont adressé cette demande hier soir dans une lettre qui se trouve reproduite au document S/7902.

7. L'ordre du jour provisoire de la présente séance figure au document S/Agenda/1341. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté.

8. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Avant tout, la délégation soviétique estime devoir réaffirmer sa position de principe en ce qui concerne la présence illégale des représentants de Tchang Kai-chek à l'Organisation des Nations Unies — et notamment au Conseil de sécurité — où ils occupent les sièges qui reviennent de droit à la République populaire de Chine.

9. La délégation soviétique estime par ailleurs devoir souligner qu'elle ne voit pas de raisons suffisantes pour que le Conseil de sécurité soit convoqué d'une façon aussi précipitée et qu'elle n'est pas dupe des manoeuvres auxquelles se livrent les représentants de certaines puissances occidentales pour créer artificiellement une atmosphère de drame, comptant sans doute tirer avantage d'effets de scène forcés à l'extrême. Il est significatif que les deux Etats qui ont pris l'initiative de faire convoquer d'urgence le Conseil de sécurité sont non pas des parties directement intéressées au différend, mais précisément deux pays membres de l'OTAN fort éloignés l'un et l'autre du Proche-Orient.

10. Malgré soi, on est amené à se demander si cette initiative ne procéderait pas du désir caché de s'ingérer dans les affaires d'autrui plutôt que du désir sincère de préserver la paix et la sécurité dans le Proche-Orient.

11. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Comme le représentant de l'Union soviétique le sait, ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de présider des séances du Conseil de sécurité, séances au cours desquelles des décisions importantes ont été prises, avec ma participation. En cette heure grave, je ne me laisserai pas entraîner dans une discussion à propos d'une question sur laquelle tous les Etats Membres se sont très nettement prononcés il y a quelques mois à peine. Il ne saurait y avoir de doute quant au droit de la République de Chine, Etat Membre à part entière, d'envoyer des représentants aux organes compétents des Nations Unies et, en l'occurrence, au Conseil de sécurité, conformément aux dispositions expresses de la Charte.

12. **M. IGNATIEFF** (Canada) (*traduit de l'anglais*) : Après les observations que le représentant de l'Union soviétique vient de faire sur les raisons pour lesquelles la séance actuelle a été convoquée, je crois que je peux expliquer brièvement pourquoi le représentant du Danemark et moi-même, agissant sur instructions de mon gouvernement, avons demandé la convocation d'urgence du Conseil de sécurité afin d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre à propos de la situation extrêmement grave qui règne en ce moment au Moyen-Orient. Il me suffira de renvoyer les membres du Conseil au rapport du Secrétaire général, en date du 19 mai 1967, qu'ils ont maintenant entre les mains et qui souligne que "la situation actuelle au Proche-Orient est ... plus inquiétante, je dirais même plus menaçante, qu'elle ne l'a jamais été depuis l'automne de 1956" [*S/7896, par. 19*].

13. En demandant la convocation du Conseil de sécurité, nous entendons que le Conseil exerce les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et examine une situation menaçante que le Secrétaire général a non seulement signalée au Conseil de sécurité mais a considérée comme suffisamment grave pour décider d'effectuer une mission personnelle dans la région.

14. Comme le Secrétaire général l'a dit très justement au Conseil, ces derniers temps ont été marqués par une "aggravation de plus en plus dangereuse" [*ibid., par. 1*] de la situation. Je ne m'en suis que trop rendu compte, Monsieur le Président, lorsque, le mois dernier, j'occupais

les fonctions qui sont aujourd'hui les vôtres. Tous les rapports que j'ai reçus et que j'ai communiqués à mes collègues du Conseil en ma qualité de président soulignaient l'aggravation continue de la situation le long des frontières entre la Syrie et Israël. Les efforts faits par le général Odd Bull en vue d'assurer la reprise des séances de la Commission mixte d'armistice consacrées à la question controversée des cultures n'ont pas abouti. Les actes de sabotage et de terrorisme aux frontières entre la Syrie et Israël ont également accru la tension et le Secrétaire général a signalé que les pouvoirs et les ressources de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ne lui ont pas permis d'arrêter ces activités.

15. Ces jours derniers, le Président de la République arabe unie et le Premier Ministre d'Israël ont fait des déclarations qui nous placent devant la possibilité d'un affrontement direct entre la République arabe unie et Israël au sujet de la question de l'accès au golfe d'Akaba.

16. Or, face à cet état de tension dangereuse qui ne fait que monter, il se trouve que les moyens dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour exercer une influence modératrice dans la région, loin d'avoir été renforcés, ont en réalité été réduits, au moment même de la crise, du fait du retrait de la Force d'urgence des Nations Unies.

17. Le principal moyen qu'elle ait en ce moment pour empêcher que la situation ne s'aggrave encore est la mission du Secrétaire général.

18. Avec le représentant du Danemark, nous croyons qu'à ce stade la contribution la plus utile que le Conseil de sécurité puisse fournir est d'appuyer les efforts que déploie actuellement le Secrétaire général pour sauvegarder la paix dans cette région. C'est ce que nous suggérons au Conseil de sécurité de faire. En même temps, notre devoir est d'insister pour qu'aucun Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies n'entreprenne rien qui puisse porter préjudice au succès de la mission du Secrétaire général ou aggraver la situation.

19. En prenant l'initiative de demander au Conseil de se réunir, nous sommes prêts, je le souligne, à consulter, bien entendu, tous nos collègues et également à consulter tous les pays directement intéressés, afin d'arriver à des accords qui empêcheront l'affrontement que l'on peut craindre aujourd'hui et sur lequel notre attention a été attirée d'une manière si spectaculaire par le Secrétaire général et par sa mission.

20. Ainsi, devant tous ces événements si inquiétants, devant les menaces grandissantes, devant la politique du fait accompli, la communauté internationale ne peut remplir son devoir que si le Conseil de sécurité, auquel l'Article 24 de la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales précisément "afin d'assurer l'action rapide et efficace" de l'Organisation — je souligne ces derniers mots —, exerce toute l'influence dont il est capable sur la grave situation au Moyen-Orient qui ne cesse de se détériorer.

21. Tel est, en résumé, le but de notre initiative. Le Canada est un ami de toutes les nations du Moyen-Orient; il

s'est toujours efforcé d'aider, par tous les moyens dont il disposait, à maintenir la paix et la stabilité dans cette région et à prêter assistance à tous ceux qui souffrent et sont dans la détresse. C'est ce que j'ai répondu au représentant de l'Union soviétique qui s'interrogeait sur l'intérêt que nous pouvions avoir à la question. Ce que nous voulons maintenant, c'est que le Conseil de sécurité, et notamment tous — et je souligne le mot "tous" — les membres permanents du Conseil qui ont des responsabilités particulières, usent de leur autorité pour demander qu'aucun Etat Membre des Nations Unies n'entreprenne rien qui puisse aggraver la situation ou compromettre les efforts déployés par le Secrétaire général pour sauvegarder la paix. C'est ce que nous voulons que le Conseil de sécurité fasse à ce stade. Nous estimons qu'il ne peut pas faire moins.

22. Bien entendu, je réserve mon droit d'intervenir à nouveau sur toute proposition qui pourrait être déposée devant le Conseil de sécurité.

23. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

24. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : Nous venons d'entendre une explication assez longue du représentant du Canada qui, au lieu de répondre au point que j'ai soulevé, s'est lancé dans des considérations sur le fond du problème, ce qui est contraire à la procédure habituelle du Conseil de sécurité.

25. De plus, le représentant du Canada a jugé bon de se référer à la déclaration du Secrétaire général, U Thant, que l'on sait sans s'arrêter un seul instant à penser à la mission que remplit le Secrétaire général et au lieu où il se trouve.

26. Si vraiment le représentant du Canada attache un sens aux paroles du Secrétaire général qu'il a citées, pourquoi ne juge-t-il pas utile d'attendre qu'à son retour au Siège le Secrétaire général fasse rapport sur les résultats de sa mission.

27. Tout cela ne nous paraît pas sérieux et nous rappelle le proverbe oriental : "On lui montre la Lune, il regarde le doigt qui la lui montre."

28. **M. KEITA** (Mali) : La République du Mali tient à contribuer du mieux qu'elle le peut aux travaux de notre organisation aux nobles idéaux de laquelle elle a souscrit.

29. Ma délégation, à ce stade, tient à rappeler clairement ce qui suit : comme chacun le sait ici, la République arabe unie, pays Membre de notre organisation, avait répondu favorablement à une requête de notre organisation en lui cédant une partie de son territoire national pour des fins pacifiques. Cet agrément a été légitimement dénoncé par la République arabe unie en tant que pays souverain. Chacun sait ici également que le Secrétaire général de notre organisation a pris acte de cette décision de la République arabe unie et a pris de son côté, et légitimement, une décision.

30. De l'avis de mon gouvernement, il est douteux que cette convocation brusquée du Conseil apporte une quelconque baisse de tension dans la région considérée, si

telle est réellement notre préoccupation. Ma délégation, qui se soucie énormément de l'efficacité des travaux de notre organisation, estime, en conséquence, que cette réunion ne peut être en ce moment que très inopportune.

31. **M. TARABANOV** (Bulgarie) : Dès le début de son intervention, la délégation de la République populaire de Bulgarie voudrait exposer sa position de principe qui est qu'elle considère comme illégale l'occupation du siège de la République populaire de Chine aux Nations Unies, et au Conseil de sécurité en particulier, par la clique de Tchang Kai-chek et par ses représentants.

32. La délégation de la République populaire de Bulgarie est d'avis qu'à l'heure actuelle il n'y avait vraiment pas besoin d'avoir une réunion précipitée du Conseil de sécurité, comme vient de le dire notre collègue du Mali et comme l'avait déclaré auparavant dans son intervention au début de cette séance le représentant de l'Union soviétique. Une telle réunion, comme d'ailleurs toute l'activité qui a été déployée ces derniers jours par certaines puissances et par certains représentants, n'a pour but que de dramatiser artificiellement une situation à la création de laquelle ces pays et certains de leurs représentants ont contribué par leurs activités antérieures. Depuis un certain temps, en effet, nous avons été les témoins d'événements dans le Moyen-Orient qui, d'ailleurs, ont laissé ces pays et leurs représentants impassibles et, même, paraît-il, contents. Vous connaissez les rapports que nous avons reçus ici, du moins dans la presse. Maintenant que ces événements ont reçu une réponse — comme on pouvait s'y attendre —, ces mêmes puissances cherchent à créer une atmosphère chargée d'excitation, qui puisse servir leurs intérêts et qui préparera le terrain et camouflera peut-être une intervention ultérieure dans les affaires des peuples du Moyen-Orient.

33. La délégation de la République populaire de Bulgarie ne veut pas se prêter à ces manoeuvres; en effet, notre pays est particulièrement intéressé au maintien de la paix et de la sécurité dans le Moyen-Orient. Nous sommes les voisins immédiats de cette région où, maintenant, les puissances impérialistes cherchent à intervenir sous un aspect ou sous un autre, sous une forme ou sous une autre. Ma délégation est donc opposée à toutes ces manoeuvres et nous pensons que la tenue d'une réunion du Conseil de sécurité en ce moment ne servira que les intérêts des forces d'intervention et d'agression dans le Moyen-Orient.

34. Mention a été faite à plusieurs reprises par mon voisin de gauche, le représentant du Canada — avec lequel j'entretiens d'ailleurs des relations d'amitié depuis sa venue aux Nations Unies —, du rapport du Secrétaire général, mais il est intéressant de noter alors que le Secrétaire général, dont le rapport a été tellement cité ici, n'a pas demandé lui-même une réunion du Conseil de sécurité, comme il en avait le droit, parce qu'il n'a pas estimé que la situation demandait, pour le moment, une telle réunion.

35. Nous avons été étonnés également d'entendre le Président sortant du Conseil de sécurité, celui qui a présidé le Conseil pendant le mois d'avril, nous dire qu'il avait reçu des rapports très inquiétants. Nous nous demandons donc pourquoi il n'a pas pris une telle initiative à ce moment-là,

lorsque ces rapports inquiétants lui sont parvenus et quand la situation, que certaines puissances veulent dramatiser maintenant, se préparait d'une manière systématique. Vraiment cela est étonnant. C'est une raison de plus pour éviter de tenir une réunion inutile et nuisible même à la paix en ce moment, alors que l'on a placé à la présidence de ce conseil, comme nous l'avons souligné, quelqu'un qui ne représente personne, ou dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'il ne représente pas le pays duquel il se réclame.

36. M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais] : Je voudrais brièvement expliquer la position de ma délégation sur la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies.

37. Mon pays a reconnu la République populaire de Chine peu de temps après sa fondation. Depuis lors, au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans d'autres organes de l'ONU, ma délégation a toujours appuyé le droit de la République populaire de Chine à être représentée à l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation demeure fidèle à cette position de principe.

38. Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, des aimables paroles de bienvenue que vous avez bien voulu prononcer à l'intention de l'Inde au moment où nous prenons place au Conseil de sécurité. Je ne puis manquer, à l'occasion de notre première intervention au Conseil, de citer des passages d'une déclaration faite par le Premier Ministre de mon pays, le 13 novembre 1966, deux jours après que l'Inde eut été élue au Conseil de sécurité. Mme Indira Gandhi a déclaré que l'Inde profiterait de son élection au Conseil pour favoriser la paix et la coexistence pacifiques dans le monde. Parlant de la lutte pour la liberté que mènent les pays d'Afrique et d'Asie et des mesures de répression que prennent les puissances coloniales, elle a ajouté : "Nous sommes du côté de ceux qui luttent pour leur liberté et combattent pour leur droit à la libre détermination." Elle a continué en soulignant que toutes les nations devraient travailler au règlement pacifique des problèmes internationaux et renoncer à la guerre. "Nous sommes prêts - a-t-elle dit - à nous joindre à toute nation disposée à renoncer au recours à la force pour le règlement des différends."

39. Le Conseil de sécurité est l'organe principal des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité. Etre élu au Conseil de sécurité est un grand honneur, mais, en ces temps critiques, nous sommes particulièrement conscients des responsabilités qui s'attachent à notre qualité de membre de cet organe. Notre regretté premier ministre, M. Nehru, avait dit, dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale de l'ONU en 1960 :

"Je suis convaincu que, dans tous les pays, la grande majorité des hommes veut que nous travaillions à la paix et souhaite notre succès. Que nous soyons de grands ou de petits Etats, nous nous trouvons en présence de grands problèmes, de problèmes qui sont d'un intérêt vital pour l'avenir de l'humanité¹."

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session (1ère partie), Séances plénières, vol. 1, 882ème séance, par. 162.

40. C'est dans cet esprit de dévouement à la cause de la paix que ma délégation s'efforcera de s'acquitter de ses devoirs de membre du Conseil de sécurité, avec la coopération de ses collègues.

41. Les représentants de l'Union soviétique, du Mali et de la Bulgarie, qui ont pris la parole avant moi, ont évoqué la façon dont la décision de convoquer le Conseil a été prise. Il ne s'agit pas simplement d'une question de commodité pour les membres du Conseil, comme il a été justement souligné, mais d'une question beaucoup plus vitale, les consultations officieuses qui doivent nécessairement précéder toute décision de convoquer le Conseil permettant bien souvent de préciser les aspects politiques des problèmes dont le Conseil est saisi. C'est pour cette raison que l'usage s'en est instauré au Conseil. Il nous déplaît, bien sûr, que l'on ait tenté de le méconnaître et de le tourner. J'ajouterai, pour que tout soit parfaitement clair, que, si nous avions été consultés, nous aurions recommandé de ne pas convoquer le Conseil pour ce matin.

42. Mon pays partage les préoccupations des membres du Conseil devant les événements récents au Moyen-Orient. Dans une déclaration faite le 21 mai, le Premier Ministre de l'Inde a attiré l'attention sur la situation. Nous comprenons les préparatifs décidés par la République arabe unie pour honorer ses obligations à l'égard d'un autre pays arabe et venir à son aide.

43. A ce stade, nous ne voulons pas entrer dans le détail des causes de la tension actuelle dans la région. Nous préférons attendre le rapport du Secrétaire général sur son voyage au Caire. Nous pensons que le Secrétaire général fait de son mieux pour sauver la paix et nous avons confiance en son dévouement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies. Comme le savent les membres du Conseil, U Thant a quitté New York lundi soir seulement pour arriver mardi au Caire. Avant son départ, il s'est longuement entretenu avec les membres du Conseil, notamment avec les représentants des membres permanents. Il connaît donc parfaitement l'opinion de ceux-ci. Le Secrétaire général n'a donc disposé - et les membres du Conseil en conviendront - que de quelques heures de travail depuis son arrivée au Caire si bien qu'il ne lui a pas été possible de conférer longuement avec les dirigeants de la République arabe unie. Aussi n'avons-nous reçu aucun rapport officiel ou officieux à ce sujet. Ma délégation estime que le Conseil devrait attendre un rapport personnel du Secrétaire général avant de poursuivre la discussion sur la question à l'ordre du jour.

44. En suggérant cette procédure, nous n'entendons pas minimiser le fait que la situation actuelle peut devenir explosive, nous voulons indiquer plutôt la façon la plus logique et la plus sage d'y faire face. Le Conseil de sécurité, qui a pour responsabilité principale le maintien de la paix, n'est pas inactif en la matière. Les membres du Conseil sont en contact constant les uns avec les autres. Cependant, à ce stade, toute action précipitée de la part du Conseil, loin d'être utile, ne ferait que rendre encore plus difficile la mission du Secrétaire général.

45. Nous devons déclarer avec la plus grande confiance que la République arabe unie, Membre fondateur de

l'Organisation des Nations Unies, a toujours crû et continue de croire fermement à la coopération avec les Nations Unies. Il convient de noter également que la République arabe unie a très volontiers accepté la visite du Secrétaire général. Le Conseil devrait donc prendre en considération l'esprit de coopération dont fait preuve la République arabe unie et ne pas discuter en public les questions mêmes qui font l'objet de contacts diplomatiques personnels avec le Secrétaire général. Cette discussion publique ne ferait probablement que rendre la situation plus difficile et enflammer les passions. En outre, la situation, bien qu'elle puisse devenir grave, n'est toujours pas claire. Aucun incident — aucun incident sérieux en tout cas — n'a été signalé. Une discussion urgente et immédiate n'est donc pas justifiée. C'est ainsi que ma délégation aurait préféré que le Conseil entendît tout d'abord le rapport du Secrétaire général sur les résultats de sa visite en République arabe unie avant d'examiner la question plus avant.

46. M. SEYDOUX (France) : Puisque la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies, et notamment auprès de ce conseil, a été évoquée, la délégation française tient à rappeler que, de l'avis de son gouvernement, seul le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine est habilité à représenter ce pays.

47. Tout au long des diverses consultations officielles qui ont précédé la demande de convocation du Conseil de sécurité par le représentant du Canada et par le représentant du Danemark, ma délégation a exprimé des doutes sur l'utilité que pourrait offrir une réunion immédiate du Conseil de sécurité. En exprimant ce point de vue, ma délégation ne cherche pas à contester le rôle que le Conseil de sécurité doit jouer dans l'affaire qu'il est proposé d'inscrire à son ordre du jour. Notre crainte — notre seule crainte — est qu'en engageant à ce stade le Conseil de sécurité dans des discussions publiques nous ne rendions encore plus difficiles les consultations qui se déroulent actuellement entre les différents pays intéressés. De l'avis de la délégation française, la nécessité demeure d'éviter ce qui risquerait de n'avoir pour effet que d'aggraver le climat actuel. Ce qui compte avant tout est de permettre la poursuite des consultations dans les conditions le moins défavorables possible. C'est pourquoi nous n'aurions pas été opposés à une demande d'ajournement de 24 ou 48 heures si elle avait été présentée.

48. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : La question pour laquelle le Conseil a été convoqué d'urgence présente sans aucun doute un caractère tellement critique que je ne vais pas faire perdre son temps au Conseil pour exposer en détail le point de vue de mon gouvernement sur le point qui a été soulevé quant à la compétence du Président à occuper son siège. Mon gouvernement continue à estimer que la République de Chine, Membre fondateur des Nations Unies nommé dans la Charte, est dûment représentée au Conseil par son éminent représentant, M. Liu. Il constate de plus, comme chacun sait, que M. Liu représente ici son pays avec distinction depuis le mois de décembre 1962, date à laquelle ses pouvoirs ont été officiellement présentés au Conseil et n'ont pas été contestés.

49. On s'est demandé s'il était opportun de discuter à cette heure de la question au Conseil, et, puisque la question a été soulevée, je me dois de dire quelques mots à ce sujet. On a affirmé, par exemple, que l'un des effets défavorables que pourrait avoir une discussion à ce stade serait probablement de dramatiser une situation à laquelle il vaut mieux ne pas toucher. Le Conseil adopterait l'attitude de l'autruche s'il refusait de reconnaître la menace à la paix que constituent implicitement les événements qui se sont produits depuis que le Secrétaire général a quitté New York, il y a deux jours.

50. C'est précisément en raison de ces événements, qu'aucun des membres du Conseil ne connaissait, que nous avons été convoqués d'urgence aujourd'hui pour examiner ce que le Conseil doit faire pour s'acquitter de ses responsabilités, afin de contribuer aux efforts du Secrétaire général plutôt que de les entraver.

51. Cette réunion du Conseil ne risque pas de dramatiser une situation qui, à cette heure, est le principal sujet d'inquiétude du monde entier. Cependant, nous espérons que le Conseil pourra jouer un rôle en appelant l'attention sur une tragédie qui risque de menacer la paix et le bien-être des populations de la région et, en fait, de l'humanité tout entière. Qu'il me soit permis de dire que ce serait faire outrage aux membres du Conseil que de présumer que l'un d'eux pourrait manquer à son sens des responsabilités au point de dire quoi que ce soit qui puisse d'une façon quelconque nuire à la mission du Secrétaire général ou à l'amélioration de la situation critique qui règne dans la région.

52. M. MAKONNEN (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier en mon nom personnel et en celui de ma délégation des paroles de bienvenue aussi aimables que généreuses que vous nous avez adressées. Nous assurons nos collègues du Conseil que la délégation éthiopienne n'épargnera aucun effort pour s'acquitter des responsabilités qui sont les nôtres et les leurs en ce conseil.

53. Je voudrais dire également, à titre officiel, que notre participation à la réunion du Conseil, sous sa présidence actuelle, ne doit en aucune façon être considérée comme modifiant la politique de mon gouvernement à l'égard de la représentation de la Chine aux Nations Unies.

54. Ma délégation partage les sentiments de regret exprimés par le représentant de l'Inde quant au fait que les consultations traditionnelles des membres du Conseil de sécurité n'ont pas eu lieu, comme c'est généralement le cas lorsqu'il s'agit de questions importantes entraînant la convocation du Conseil. Cette tradition qui consiste à procéder à des consultations préalables n'est pas, aux yeux de ma délégation, une simple formalité; elle vise à assurer la coordination et l'harmonie qui sont indispensables au bon travail du Conseil. Cependant, si le Conseil désire se saisir maintenant de la question, elle ne s'y opposera pas. Mais nous devons dire ici une fois encore qu'il nous aurait semblé préférable de disposer du temps nécessaire pour nos consultations et pour entendre également le Secrétaire général nous parler des entretiens qu'il a en ce moment avec le Gouvernement de la République arabe unie. A notre avis,

en entamant une discussion à ce stade nous courrions le danger de travailler en l'absence des éléments de base. Nous courrions également le risque d'aller à l'encontre des efforts actuels du Secrétaire général au Moyen-Orient.

55. Cela dit, il n'appartient évidemment pas à ma délégation d'insister pour que la discussion n'ait pas lieu. Ma délégation est prête à respecter toute décision que le Conseil jugera bon de prendre dans sa sagesse. Nous ne pouvons qu'adresser un appel à tous nos collègues, notamment à ceux d'entre eux qui se sont inscrits pour prendre la parole maintenant, pour leur demander de s'abstenir de jeter de l'huile sur le feu en faisant des déclarations ou en adoptant des positions qui rendraient notre tâche et celle du Secrétaire général plus difficiles et plus compliquées. Tel est l'appel sincère que nous nous permettons d'adresser au Conseil.

56. M. ADEBO (Nigéria) [traduit de l'anglais] : Je n'ai qu'une brève déclaration à faire à ce stade, mais je voudrais dire, à titre officiel, qu'en ce qui concerne la réunion d'aujourd'hui je me trouve dans la même situation que mon collègue, le représentant de l'Ethiopie. J'estime, pour ce qui est de la situation actuelle au Moyen-Orient, que chacun doit faire preuve de la plus grande prudence et qu'en particulier l'organe des Nations Unies chargé de la paix du monde doit agir avec la plus grande circonspection afin qu'une initiative que l'on voudrait heureuse ne produise pas des résultats nuisibles.

57. Cela dit, la délégation du Nigéria est très désireuse que cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité du monde soit saisi le plus rapidement possible de la question. Nous avons exprimé l'avis, au cours des discussions auxquelles nous avons participé, que cet organe ne pouvait prendre aucune mesure décisive en la matière tant qu'il n'aura pas reçu un rapport du Secrétaire général. D'un autre côté, nous avons toujours été fidèles au principe selon lequel, si un membre du Conseil demande la réunion du Conseil de sécurité parce qu'il lui semble — à tort ou à raison — que la situation l'exige, nous devons permettre à la discussion de se dérouler, après avoir précisé notre position.

58. Je terminerai donc en m'associant à l'appel lancé par le représentant de l'Ethiopie, qui a demandé que, dans les discussions d'aujourd'hui, rien ne soit fait qui puisse aggraver la situation au Moyen-Orient. Il faut que chacun se rappelle que notre objectif commun est de faciliter les choses pour le grand serviteur de la paix qui s'occupe actuellement de la question au Caire, et non les lui rendre plus difficiles.

59. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'autres observations et si je n'entends pas d'objection formelle, je déclarerai l'ordre du jour adopté.

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)

60. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Les représentants d'Israël et de la République arabe unie ont, par des

lettres, en date du 24 mai [S/7903 et S/7904], demandé à être invités à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question qui vient d'être inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

61. Conformément à la pratique usuelle et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et de la République arabe unie à prendre place à la table du Conseil pour participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. G. Rafael (Israël) et M. M. A. El Kony (République arabe unie) prennent place à la table du Conseil.

62. M. TABOR (Danemark) [traduit de l'anglais] : La question de la représentation de la Chine ayant été soulevée, je tiens à déclarer officiellement qu'aux yeux de mon gouvernement seul le représentant de la République populaire de Chine a le droit d'occuper le siège de la Chine au sein de cette organisation mondiale.

63. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous remercier pour les paroles aimables avec lesquelles vous avez accueilli le Danemark en sa qualité de nouveau membre du Conseil.

64. Je tiens également, à cette occasion, à rendre hommage aux membres sortants du Conseil et en particulier aux Pays-Bas. C'est un honneur que de succéder à un Etat et à un représentant qui, par leur participation constructive aux travaux du Conseil, se sont acquis le respect et la confiance de tous les membres de cet organe.

65. Depuis la dernière fois où le Danemark a siégé au Conseil de sécurité, c'est-à-dire en 1953 et 1954, le nombre des membres a augmenté afin de le rendre plus représentatif des diverses tendances entre lesquelles est partagée la communauté internationale. Cependant, nous savons parfaitement que cela n'a en rien modifié l'équilibre général du Conseil, au sein duquel les membres permanents conservent des pouvoirs particuliers et assument de ce fait des responsabilités particulières.

66. L'ordre du jour de notre séance et nos délibérations prouvent que le Conseil est responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons à assurer les membres du Conseil qu'ils pourront toujours compter sur l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de cette tâche ainsi que de toutes les autres tâches qui nous seront confiées. Enfin, je tiens à les assurer qu'en sa qualité de membre du Conseil de sécurité le Danemark n'entend agir ni dans l'intérêt ni au détriment d'un quelconque pays ou groupe de pays mais conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte et que, compte tenu de l'opinion qu'il aura pu se faire dans chaque cas particulier, il s'efforcera d'agir de son mieux dans l'intérêt commun de la justice et de la raison.

67. J'en viens maintenant au point inscrit à notre ordre du jour, je veux parler de la très grave situation qui règne au Moyen-Orient. Je vais répondre, implicitement ou explicitement, à certaines des observations concernant le fond de la question qui ont été formulées alors que nous discutons de l'adoption de l'ordre du jour.

68. Je ne referai pas l'historique des problèmes du Moyen-Orient. Nous savons tous que, depuis très longtemps, cette région est un foyer de conflits et de tensions et que la guerre y a éclaté deux fois au cours de ces 20 dernières années, la dernière en 1956. Alors, l'Organisation des Nations Unies, grâce à des mesures énergiques, avait réussi non seulement à mettre fin aux hostilités mais aussi à instaurer une certaine stabilité et un certain équilibre en établissant une présence dans la région sous la forme de la Force d'urgence des Nations Unies. Cela, nous le savons tous, ne signifie pas que l'on ait trouvé une solution aux problèmes politiques qui étaient posés; pas plus que cela n'a mis un terme définitif aux incidents et aux troubles locaux. Mais il a été possible pendant plus de 10 ans de limiter ces incidents et de les empêcher de dégénérer en opérations militaires d'envergure.

69. La semaine dernière, cependant, les fonctions de la Force d'urgence des Nations Unies ont soudainement pris fin. Selon les termes mêmes utilisés par le Secrétaire général dans son rapport du 18 mai à l'Assemblée générale le retrait de la Force a fait "renaître l'affrontement armé entre la République arabe unie et Israël" et a supprimé "l'influence stabilisatrice d'une force internationale opérant aux frontières des deux pays" [A/6669, par. 13²]. Ceux qui ont pu douter de l'utilité de la Force d'urgence ne peuvent plus avoir de doute maintenant. Nous n'entendons pas dramatiser la situation, ce ne semble pas nécessaire, car, depuis que la Force d'urgence a commencé à se retirer, la situation n'a cessé de s'aggraver à un rythme alarmant le long des frontières entre Israël et la République arabe unie. Ces deux Etats ont concentré des forces militaires de part et d'autre de la frontière et il est manifeste que tous les éléments sont réunis pour une collision militaire majeure. La situation est telle qu'il semble que la plus petite erreur de calcul, la plus petite erreur d'interprétation des intentions de l'une des parties par l'autre risque de déclencher des hostilités de grande envergure.

70. Nous espérons que la décision d'U Thant de se rendre dans la région aurait eu en soi un effet pacificateur. Il nous faut cependant reconnaître que la situation a pris un caractère plus urgent et plus dangereux encore. Voilà tout juste deux jours le Président de la République arabe unie a déclaré que les navires israéliens et les autres navires transportant certaines cargaisons à destination d'Israël se verraient interdire le passage à travers le détroit de Tiran et le Gouvernement israélien a déclaré de son côté qu'il considérerait un tel acte comme une attaque.

71. Quelle devrait être notre attitude devant ce grave danger? Le Conseil doit-il rester passif, attendre les événements et espérer que tout ira pour le mieux? Je ne crois pas que c'est là ce que l'opinion mondiale attend de lui. Certaines grandes puissances ont prêché la modération, ce qui a son prix, certes, mais, si nous avons foi en

² Même texte que A/6730; voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Annexes*, point 5 de l'ordre du jour.

l'Organisation des Nations Unies, pouvons-nous douter qu'un appel exprimant la volonté collective de cet organe ait encore plus de poids? Il est heureux que l'affrontement entre les parties n'ait pas jusqu'ici dépassé le stade des déclarations hostiles de part et d'autre, mais nous ne devons pas oublier que la tâche la plus importante du Conseil est le maintien et non le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

72. En ce moment même notre secrétaire général, en qui nous avons une confiance absolue, s'emploie à amener une détente. Il aurait certes mieux valu que le Conseil attende pour agir le rapport du Secrétaire général sur les résultats de ses efforts. Cependant, nous devons nous accommoder de la réalité telle qu'elle est et non telle que nous la souhaitons. Et cette réalité est que, depuis le départ du Secrétaire général de New York, des faits alarmants se sont produits et la mission du Secrétaire général, que nous approuvons sans réserve, ne saurait dispenser le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités.

73. Pour ces diverses raisons, mon gouvernement a jugé nécessaire, avec le Gouvernement canadien, de demander que le Conseil de sécurité soit convoqué d'urgence. Ce faisant, nous n'avions pas l'intention de prendre parti dans ce conflit. Nous n'avons pas préjugé la question. Notre seule préoccupation aura été le maintien de la paix.

74. La question dont nous sommes réellement saisis — à savoir la dangereuse évolution de la situation au Moyen-Orient — ne représente que la phase la plus récente de toute une suite d'événements. De toute évidence, il aurait été préférable que le Conseil ait eu la possibilité d'examiner les problèmes politiques qui sont à la base de la tension dans la région. Cependant, nous devons pour l'instant nous borner à des tâches plus limitées. Mais je suppose que nous sommes tous préoccupés par la situation au Moyen-Orient, que nous souhaitons tous éviter une guerre, que nous sommes tous prêts à appuyer les efforts d'U Thant et que nous acceptons tous les responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité, en particulier, en la matière. Serait-ce donc trop demander au Conseil que d'apporter son plein appui aux efforts que fait le Secrétaire général pour ramener la paix au Moyen-Orient et d'inviter tous les Etats à s'abstenir de prendre toute mesure, quelle qu'elle soit, qui puisse aggraver la situation?

75. Telle serait à notre avis la première mesure que le Conseil de sécurité aurait avantage à prendre en vue d'atténuer la tension. Ce serait là une mesure impartiale et de portée limitée qui constituerait, à notre avis, le minimum que le Conseil puisse faire dans les circonstances actuelles.

76. Nous espérons que les autres membres du Conseil partageront nos vues sur la question et que le Conseil de sécurité saura prendre des mesures unanimes.

La séance est levée à 13 h 15.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
